

PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-QUATORZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2021-2022 TENUE LE 20 MAI 2021, À COMPTER DE 8H30 PAR WEBEX

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- M^e Serge Bernier, vice-président
- M^e Audrey Gagnon, vice-présidente
- M^e Julien Beaulieu
- M^e Maria Giustina Corsi
- M^e Stéphanie Lisa Roberts
- M^e Sophia Rossi Lanthier
- M^{me} la bâtonnière élue Catherine Claveau
- M^e Myralie Roussin
- M^e Normand Auclair
- M^e Isabelle Blouin
- M^e Isabelle Cloutier
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Hasnaa Kadiri
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Sont invités :

- M^e Normand Boucher, administrateur élu
- M^e Marisol Miro, administratrice élue
- M^e Marcel-Olivier Nadeau, administrateur élu
- M^e Chantal Sauriol, administratrice élue
- M^e Roxane Préfontaine, administratrice élue
- M. François Dumulon, administrateur nommé
- M^e Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance (point 7.1)
- M. Jude Martineau, président du Comité des affaires d'assurance (point 7.1)
- M^{me} Nathalie Thibert, directrice des services juridiques (points 7.2 et 7.3)
- M^e Pierre Lafrenière, président du CFA (points 7.2 et 7.3)
- M. Bernard Grandmont, RCGT (points 7.2 et 7.3)

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet du bâtonnier

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration. Il félicite les nouveaux membres élus et nommés au Conseil d'administration.

Les membres et participants font un tour de table pour se présenter.

Monsieur le bâtonnier Grondin indique que la prochaine séance du Conseil d'administration devrait être le 1^{er} juin 2021 pour l'entrée en fonction des nouveaux administrateurs.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Monsieur le bâtonnier Grondin propose le retrait du point 3.3 « Commission spéciale sur les soins en fin de vie » considérant le dépôt tardif des documents et l'importance du sujet. Ce point sera reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour amendé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 9, 15 ET 29 AVRIL ET 4 ET 7 MAI 2021
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
 - 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE
 - 2.1.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX
 - 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
 - 2.2.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX
 - 2.2.2 TABLEAU COMPARATIF PANCANADIEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PLUMITIFS
 - 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
 - 2.3.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

- 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
 - 2.4.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX
- 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT D'HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION
 - 2.5.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX
- 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS
 - 2.6.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX
- 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION
 - 2.7.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX
 - 2.7.2 RAPPORT SUR LES ACTES PARTAGÉS
 - 2.7.3 RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES POUVANT ÊTRE EXERCÉES PAR DES PERSONNES AUTRES QUE DES AVOCATS
- 2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES
 - 2.8.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.2 TABLEAUX DE BORD
 - 3.3 CONSULTATION DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LES SOINS EN FIN DE VIE
 - 3.4 PROJET DE RÉFORME DES LANGUES OFFICIELLES
- 4. GOUVERNANCE
 - 4.1 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CA
 - 4.2 RÉSULTATS DE L'AUTO-ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
 - 5.1 EXAMEN MÉDICAL 35
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
 - 6.1 SUIVI DU PROJET D'ÉVOLUTION TI
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 7.1 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC (FARPBQ)
 - 7.1.1 RAPPORT D'ÉVALUATION DU PASSIF DES POLICES AU 31 MARS 2021
 - 7.1.2 RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS DES AUDITEURS
 - 7.1.3 ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ASSURANCE AU 31 MARS 2021
 - 7.1.4 ÉTAT ANNUEL P & C AU 31 MARS 2021
 - 7.1.5 RAPPORT DE GESTION
 - 7.1.6 NOMINATION DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR DU FONDS D'ASSURANCE POUR L'EXERCICE DÉBUTANT LE 1ER AVRIL 2021
 - 7.1.7 POLITIQUE DE PLACEMENTS DU FONDS D'ASSURANCE
 - 7.1.8 RAPPORT SEMESTRIEL DU COMITÉ DE DÉCISION
 - 7.1.9 ÉVALUATION ANNUELLE DES COMITÉS
 - 7.1.10 COMPOSITION DES COMITÉS POUR 2021-2022

- 7.1.11 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES COMITÉS
- 7.1.12 BUDGET DU FONDS D'ASSURANCE POUR 2021-2022
- 7.2 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS
- 7.3 ADOPTION DES PROJECTIONS FINANCIÈRES 22-23
- 8. VARIA
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
 - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
 - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
 - 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
 - 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 14 MAI 2021
 - 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
 - 9.6 JUGEMENT COUR D'APPEL - DOSSIER COZAK
 - 9.7 TÉLÉPRATIQUE EN CONTEXTE INTERJURIDICTIONNEL

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 9, 15 AVRIL ET 4 ET 7 MAI 2021

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances du 9, 15 avril et 4 et 7 mai 2021 sans correction et la liste des documents à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux du 9, 15 avril et 4 et 7 mai 2021 sans correction;

D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 15 avril 2021 à être rendus publics.

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin présente son rapport qui inclut les principales rencontres et discussions tenues dans les dernières semaines.

Il invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions. En réponse à leurs questions, il répond ce qui suit :

- **Entrevue *Le Soleil* (29 avril 2021)** : Il a répondu à une entrevue sur la nomination des juges à la Cour du Québec, chambre de la jeunesse. Elle questionnait le pourcentage de juges nommés provenant de la Direction de la Protection de la Jeunesse et la question des conflits d'intérêts. Il a discuté des règles établies en matière de conflits d'intérêts et du pourcentage raisonnable de nomination.

- **Gestion de l'incendie du palais de justice de Roberval (13 mai 2021)** : Le Barreau a eu des discussions avec Madame la bâtonnière Lyne Bourdeau qui a été très active dans ce dossier. Le greffe semble avoir été épargné. Également, les auditions ont été déplacées dans deux palais de justice à proximité du palais de justice. Aussi, un décret ministériel a permis le dépôt de procédures à d'autres palais et les délais aussi.
- **Délais Covid en matière criminelle et pénale (27 avril 2021)** : Il s'agit d'une rencontre de la cellule de positionnement relativement à une invitation du Sénat pour discuter de l'impact des délais en raison de la Covid-19. Considérant le manque de statistiques disponibles permettant de dresser des constats, il a été décidé de ne pas participer à cette consultation.
- [REDACTED]

1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^e Catherine Ouimet présente son rapport de la directrice générale.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE

2.1.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Inf : Monsieur le vice-président Serge Bernier résume le suivi de ce dossier.

Il souligne deux points particuliers :

1. Prochaines étapes : M^e Bernier a discuté avec la juge Corte lundi dernier. Elle a confirmé que le rapport préliminaire serait déposé à la fin juin. Le rapport final sera déposé dans un an.
2. Demande du ministère de la Justice : Le ministère a consulté le Barreau du Québec sur trois suggestions de modifications qui seraient apportées au tarif prochainement, soit :
 - a. Bonification du tarif de 25 \$ par mandat pour les dossiers dans le Nord. Cette modification vise à encourager les avocats à prendre des mandats dans le Nord.
 - b. Bonification de la tarification en matière de médiation.
 - c. On modifie le moment du paiement en appel après le dépôt de la déclaration en appel plutôt qu'après le mémoire.

Il recommande l'adoption de l'entente proposée par le ministère de la Justice contenant ces trois modifications.

Aux questions des membres, il répond ce qui suit :

- Le rapport préliminaire sera déposé d'ici la fin juin. Le rapport final sera déposé dans un an.
- L'objectif de la bonification du 25 \$ est d'inciter plus d'avocats à accepter des mandats dans le Nord. Comme les journées d'audition dans le Nord regroupent plusieurs dossiers, la bonification du tarif serait alors intéressante.
- On ne connaît pas la nature des conclusions du groupe de travail indépendant, mais on a senti une grande ouverture, notamment sur la question de l'émission des mandats.
- M^e Bernier rappelle les différents groupes et personnes consultées par le Barreau du Québec et le comité de la pratique privée avant de faire part de leur position.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'adoption de l'entente.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER le projet d'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec tel que soumis.

2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

2.2.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Inf : M^e André-Philippe Mallette discute du suivi des travaux du projet *Lexius*. Il indique que les travaux continuent. Des réunions mensuelles ont lieu entre les responsables du projet *Lexius* et les intervenants du système de justice, incluant les barreaux du Québec.

Il souligne que dans le cadre de ce projet, les comités suivants seront créés au sein du Barreau du Québec :

1. Un comité aviseur assurant la diversité et représentativité des membres composés de membres pratiquant dans des domaines variés et possédant des compétences technologiques. Ce comité aurait pour mandat d'évaluer et de commenter le développement des solutions technologiques envisagées pour chacune des cibles en tenant compte des différentes réalités de pratique chez nos membres.
2. Un groupe de travail opérationnel sur la transformation numérique composé de représentant des différents services du Barreau (qualité de la profession, syndic, TI, SOAJ, communications). Ce groupe de travail aurait pour mandat de prendre en charge la réalisation de tous les travaux requis au sein du Barreau du Québec pour préparer nos membres à l'implantation de ce projet (formation,

communication aux membres, discussion avec le MJQ sur l'accès aux données publiques du Tableau de l'Ordre, évaluation des modifications législatives et réglementaires requises, etc.).

Également, une page sera créée sur le site internet du Barreau du Québec pour résumer le projet et l'état des travaux afin d'informer les membres et les préparer au déploiement de ce projet.

M^e Mallette tiendra le Conseil d'administration informé du suivi des travaux tous les mois.

Madame la vice-présidente Audrey Gagnon fait le résumé des travaux de la table justice en matière civile.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur la note de service ou sa présentation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le projet Lexius débute ses travaux de développements des solutions technologiques et que les premières livraisons débiteront dès l'automne 2021 et sont prévues jusqu'en 2025 pour certaines cibles;

DE CRÉER un comité aviseur assurant la diversité et représentativité des membres composés de membres pratiquant dans des domaines variés et possédant des compétences technologiques qui aurait pour mandat d'évaluer et de commenter le développement des solutions technologiques envisagées pour chacune des cibles en tenant compte des différentes réalités de pratique chez nos membres;

DE CRÉER un groupe de travail opérationnel sur la transformation numérique composé de représentant des différents services du Barreau (Qualité de la profession, Syndic, TI, SOAJ, Communications) dont le mandat sera de prendre en charge la réalisation de tous les travaux requis au sein du Barreau du Québec d'assister les membres dans la gestion du changement et de collaborer pour la mise en œuvre du projet Lexius (formation, communication aux membres, discussion avec le MJQ sur l'accès aux données publiques du Tableau de l'Ordre, évaluation des modifications législatives et réglementaires requises, etc.);

DE PERMETTRE au comité aviseur et au groupe de travail de nommer des membres et de s'adjoindre toute personne dans le cadre de ses travaux.

2.2.2 TABLEAU COMPARATIF PANCANADIEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PLUMITIFS

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin résume l'origine de ce dossier. Il indique avoir eu certaines demandes des membres de rendre l'accès aux plumitifs gratuit pour tous. Afin de réfléchir à cet enjeu, le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques a préparé un tableau résumé des coûts ailleurs au Canada.

Un membre du public indique que les coûts sont élevés et l'accès est difficile pour le public.

À la question de la bâtonnière élue, M^e Mallette confirme que l'accès au plunitif et les coûts liés font partie du projet *Lexius*. La SOQUIJ participe à ce comité.

À la question d'un membre, M^e Champagne confirme que la SOQUIJ a eu l'exclusivité de l'accès au plunitif dans l'histoire récente.

2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

2.3.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin réfère les membres aux derniers développements des Comité sur le système de justice au Nunavik et Comité de justice du système de justice itinérante de la Côte-Nord.

M^e Isabelle Blouin, membre du Comité de système de justice itinérante de la Côte-Nord, mentionne que la prochaine réunion est la semaine prochaine. Elle résume les derniers travaux.

Monsieur le bâtonnier Grondin invite les membres à poser des questions sur le sujet.

À la question d'une membre, il confirme que le dossier de la Justice dans le Nord est lié à plusieurs autres dossiers stratégiques, notamment la modernisation de la Justice et l'aide juridique. Pour le Barreau, il s'agit cependant d'un dossier indépendant prioritaire.

Une membre aimerait avoir un résumé des récents avancements par un praticien.

M^e Marcel-Olivier Nadeau, administrateur élu, souligne qu'il reprendra le flambeau de M^e Isabelle Blouin pour s'assurer de faire le suivi de ces dossiers qui touchent particulièrement les quatre sections du regroupement pour lequel il a été élu.

2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

2.4.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin résume le projet de réforme de l'École du Barreau qui consiste à modifier le cheminement de l'étudiant pour retirer l'enseignement en classe des notions de droit substantif et de remplacer cela par la participation de tous les étudiants à une clinique juridique.

M^e Ouimet discute des trois volets :

- 1) **Programme** : Un mois de cours et d'examens, suivi de 16 semaines de cliniques juridiques et six mois de stage.
- 2) **Clinique juridique** : Un directeur de la clinique a été embauché récemment. Un coordonnateur sera aussi embauché. Des travaux à la Maison du Barreau ont lieu en ce moment pour bâtir la clinique juridique.
- 3) **Projet pilote** : On débute à Montréal. Il serait débuté en août 2022. Il s'agira d'un groupe test.

Aux questions d'une membre, elle confirme que ce sera une gestion du changement. On n'anticipe pas des taux de succès différents. Elle ajoute que l'orientation actuelle est de conserver le stage d'une durée de six mois.

M^e Ouimet continue en discutant d'un enjeu important pour le Barreau du Québec, soit le bien-être psychologique des étudiants de l'École du Barreau. La pandémie a ajouté un facteur de stress chez les étudiants en plus du stress lié à l'école en contexte régulier. Les étudiants de l'école ont commandé une étude par une firme qui a présenté les résultats de même que certaines recommandations.

Elle ajoute que certains moyens sont déjà en place pour aider les étudiants et stagiaires, soit l'accès au programme d'aide de *Morneau Shepell* pour les étudiants et l'accès au PAMBA pour les stagiaires.

M^e Ouimet indique que l'on étudie les actions à déployer prochainement. Il y a également des réunions hebdomadaires avec les étudiants en droit, notamment à ce sujet.

À la question d'une membre, elle indique que l'École du Barreau du Québec concentre présentement son analyse sur les étudiants de l'École du Barreau. Elle ne sait pas si de telles discussions ont lieu dans les facultés de droit en ce moment.

2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

2.5.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Inf : M^e Catherine Ouimet indique que ce groupe de travail a été créé à la suite des événements dans l'actualité survenus autour de 2016 dans le cadre des dénonciations en matière de violences sexuelles.

Une grande étude a été commandée à l'Université Laval et publiée récemment. Le groupe de travail étudie les initiatives à déployer aux différents groupes visés (membres, public, dénonciateurs), notamment la publication de vidéos.

2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS

2.6.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Inf : Madame la vice-présidente Audrey Gagnon présente l'état des travaux. Ce groupe a été créé en 2019. Le groupe de travail a adopté six axes :

- Campagne de sensibilisation et de déstigmatisation : La première campagne a eu lieu à l'automne 2019 et a connu beaucoup de succès. Une deuxième campagne est en déploiement intitulée « *Le droit d'être bien* ». Elle sera plus visible dans les prochaines semaines;
- Formation et soutien;
- Page Web;
- Programme de soutien aux travailleurs autonomes durant la période de carence de la police d'assurance invalidité : Le Barreau du Québec, à la suite de démarches du Jeune Barreau de Québec en ce sens, a commandé une étude actuarielle sur le sujet. Une actuaire a fait rapport sur différents scénarios;
- Mentorat;
- Dialogue entre les différents intervenants du système de justice.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

M^e Sylvie Champagne souligne que le Barreau du Québec a été un pionnier en ce domaine. À la suite de ce sondage, la Fédération des ordres professionnels de juristes a commandé une étude nationale de la part des mêmes chercheurs qui ont fait le sondage au Québec. Le Barreau du Québec obtiendra donc de nouveaux résultats contemporains dans le cadre de cette étude.

Plusieurs personnes soulignent le travail accompli dans ce dossier et son importance.

Un membre souligne l'importance de sensibiliser la magistrature à cet enjeu. Certains comportements de juges ajoutent à la détresse de certains avocats pratiquant en litige.

Madame la vice-présidente Audrey Gagnon indique que cet enjeu fait partie de ceux qui seront discutés dans la suite des travaux.

Madame la bâtonnière élue Catherine Claveau souligne qu'elle en fera une priorité pour la prochaine année.

Plusieurs membres saluent cet engagement.

2.7 AVENIR DE LA PROFESSION

2.7.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Inf : Madame la bâtonnière élue Catherine Claveau réfère les membres à la note de service complète sur le sujet. Elle résume l'historique de création du groupe de travail et les différents chantiers en cours.

2.7.2 RAPPORT SUR LES ACTES PARTAGÉS

Inf : Ce sujet est reporté à la séance du Conseil d'administration du 10 juin 2021.

2.7.3 RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES POUVANT ÊTRE EXERCÉES PAR DES PERSONNES AUTRES QUE DES AVOCATS

Inf : M^e André-Philippe Mallette présente le suivi des démarches et le projet de règlement sur l'encadrement des cliniques juridiques étudiantes.

Il présente les grandes lignes du projet de règlement. Il résume les commentaires préliminaires formulés par l'Office des professions, le ministère de la Justice, les facultés de droit et certains autres intervenants. Le règlement de la Chambre des notaires est pratiquement identique à celui du Barreau du Québec.

M^e Mallette discute principalement des éléments suivants :

- **La supervision étroite** : À la suite de la réception des commentaires des facultés de droit, les modalités liées à la supervision ont été révisées afin de prévoir des modalités adaptées à la supervision lors de communications verbales ou écrites. Pour des motifs de protection du public et du secret professionnel et afin d'assurer un apprentissage expérientiel optimal, nous avons conservé la présence de l'avocat superviseur lors des communications verbales. Par contre, les communications pourront se faire par écrit après avoir obtenu l'approbation de l'Avocat superviseur. De plus, toute communication de nature administrative sera exclue de cette obligation.
- **Le nombre de crédits requis** : Pour les motifs précédemment évoqués, nous avons maintenu l'exigence d'avoir complété un minimum de 60 crédits pour qu'un étudiant puisse donner une consultation ou un avis d'ordre juridique dans le cadre d'une clinique juridique universitaire.
- **Les avocats superviseurs** : Pour les motifs précédemment évoqués, nous avons maintenu l'exigence d'un minimum de 5 années d'inscription au tableau de l'Ordre pour agir à titre d'avocat superviseur à l'instar de l'exigence prévue pour agir à titre de maître de stage.
- **Le retrait de la liste des domaines de droit exclus.**
- **La possibilité pour la clinique de nommer un avocat en exercice responsable de s'assurer de la tenue des dossiers de la clinique juridique**

Les membres du Conseil d'administration posent certaines questions sur le projet de règlement, notamment quant au retrait de la liste des domaines de droit exclus qui faisaient partie du premier projet de règlement soumis au Conseil d'administration.

M^e Mallette souligne que suivant les commentaires des facultés de droit, de l'Office des professions et de la Chambre des notaires, il a été décidé de retirer cette liste. Le groupe de travail sur les cliniques juridiques étudiantes était en accord avec ce retrait. Ce choix a été fait exclusivement en raison de la supervision étroite telle que définie au règlement, mécanisme assurant la protection du public.

Le Conseil d'administration est en accord avec l'adoption du projet de règlement.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le projet de loi 75 qui prévoit l'entrée en vigueur prochaine des articles 128.1 et 128.2 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT le deuxième alinéa de l'article 128.1 de la *Loi sur le Barreau* qui prévoit que :

« Le Conseil d'administration doit déterminer, par règlement, parmi les normes réglementaires applicables aux avocats, celles applicables à l'étudiant ainsi que les conditions et les modalités qui s'appliquent à l'avocat qui supervise. Ce règlement peut également prévoir des conditions et des modalités supplémentaires suivant lesquelles un étudiant peut poser ces actes. »

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de la Chambre des notaires du Québec;

CONSIDÉRANT le projet de *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des avocats*;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus de la part de l'Office des professions et du ministère de la Justice;

CONSIDÉRANT les commentaires formulés par les membres du Barreau du Québec;

D'ADOPTER le *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des avocats*, en version française et anglaise.

2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES

2.8.1 RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Inf : M^e André-Philippe Mallette souligne les plus récents développements dans ce dossier. Le groupe de travail a reçu un document de la part du ministère de la Justice relativement à l'admission et l'encadrement des interprètes judiciaires accrédités par le bureau des interprètes judiciaires.

Le groupe de travail rencontrera encore quelques invités, étudiera la documentation fournie par le ministère de la Justice et formulera ses recommandations lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration à l'automne.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

Monsieur le bâtonnier Grondin précise le nouveau mode de fonctionnement des prises de position.

M^e Champagne présente le rapport du secrétariat de l'Ordre et les tableaux de l'Ordre. Elle indique que le projet de loi 96 sera étudié plus amplement avant de présenter une recommandation.

3.2 TABLEAUX DE BORD

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des tableaux de bord.

3.3 CONSULTATION DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LES SOINS EN FIN DE VIE

Inf : Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

3.4 PROJET DE RÉFORME DES LANGUES OFFICIELLES

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin recommande de remettre l'étude de ce point à une prochaine séance du Conseil d'administration afin qu'il soit étudié en cohérence avec le projet de loi 96.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le report.

4. GOUVERNANCE

4.1 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CA

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin discute des résultats. Il souligne que le seul point défavorable est celui de la publication des documents plusieurs jours en avance. Il indique que cela n'est pas possible selon lui considérant les dossiers qui arrivent avec de courts délais de réponse. Il souligne par ailleurs les bons résultats pour tous les autres enjeux.

Une membre souligne le bon travail de ce comité.

Un membre souligne que selon lui, l'essentiel n'est pas de soumettre les documents à l'avance, mais de ne pas soumettre de volumineux documents la veille de la séance du Conseil d'administration.

Une membre déplore que seulement 11 administrateurs aient répondu à l'évaluation.

4.2 RÉSULTATS DE L'AUTO-ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS

Inf : Les membres du Conseil d'administration étudient les résultats.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 EXAMEN MÉDICAL 35

Inf : M^e Sylvie Champagne informe les membres du Conseil d'administration du suivi de ce dossier.

Elle rappelle l'historique du dossier. Le 23 décembre 2020, le Conseil d'administration a déclenché une procédure d'examen médical du membre en vertu de l'article 48 du *Code des professions* et suspendu provisoirement le droit de pratique du membre en vertu de l'article 52.1 du *Code des professions* jusqu'à la décision sur l'examen médical.

Malgré la désignation d'un médecin par le Barreau du Québec à cette date, le membre a fait défaut de désigner le deuxième médecin contrairement à ce qui est prévu à l'article 49. Ainsi, le Conseil d'administration pourrait désigner un deuxième médecin en vertu de l'article 49 ou procéder conformément à l'article 51.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC (FARPBQ)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Monsieur le bâtonnier Grondin souhaite la bienvenue à M^e Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance, et M. Jude Martineau, président du comité des affaires d'assurance.

Il rappelle l'intégration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARPBQ) au Barreau du Québec. Il s'agit du premier compte-rendu détaillé du FARPBQ au Conseil d'administration du Barreau du Québec.

M^{es} Gagnon et Nadeau dénoncent qu'ils agissent à l'occasion pour le FARPBQ. Il est convenu que la nature de l'information qui sera divulguée ne cause pas de conflit. Ils restent donc présents pour ce point.

7.1.1 RAPPORT D'ÉVALUATION DU PASSIF DES POLICES AU 31 MARS 2021

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M. Martineau définit le passif des polices (passif des sinistres déclarés, non réglés, et le passif des primes, non gagnées au 31 mars 2021). Le passif des sinistres est crucial au niveau des états financiers. Il résume les chiffres contenus au rapport d'évaluation.

M. Martineau invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur le rapport.

7.1.2 RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS DES AUDITEURS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M. Martineau résume les différentes sections du rapport qui a été produit sans réserve par les auditeurs de la firme *Mallette*.

Il résume particulièrement la section des constatations des auditeurs.

M. Martineau invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur le rapport.

7.1.3 ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ASSURANCE AU 31 MARS 2021

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Monsieur Martineau résume les états financiers. Il réfère au rapport des auditeurs à la page 2 qui confirme la conformité des états financiers sans réserve. Il présente les grandes lignes de l'état des résultats. Il souligne que les primes gagnées sont moins importantes que l'année dernière.

Il présente aussi le bilan financier et en résume les grandes lignes.

Monsieur Martineau invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur les états financiers.

À la question d'un membre, monsieur Martineau précise que le financement des activités a été payé en partie par l'excédent de capital afin de faire diminuer cet excédent. L'objectif est d'arriver à l'équilibre tranquillement.

En réponse à une autre question, il indique que la stratégie de placement a aussi été révisée afin d'être un peu plus agressive considérant l'état du portefeuille de surplus. Cette stratégie a été payante et a permis de payer une partie des sinistres et alléger la prime.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour approuver les états financiers et désigner madame la bâtonnière élue Catherine Claveau et monsieur le vice-président Serge Bernier à titre de signataires du bilan.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;

D'APPROUVER les états financiers audités du Fonds d'assurance pour l'exercice 2020, tels que présentés;

DE DÉSIGNER madame la bâtonnière élue Catherine Claveau et monsieur le vice-président Serge Bernier à titre de signataires du bilan.

7.1.4 ÉTAT ANNUEL P & C AU 31 MARS 2021

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Monsieur Martineau présente l'état annuel. Il présente particulièrement le ratio de capital (p. 25). Il y a un excédent de capital qui permet de réduire les primes chaque année. La diminution est faite de façon modérée pour éviter des augmentations brusques. On souhaite maintenir la prime pour la prochaine année ou potentiellement la réduire.

Il invite les membres à lui poser des questions sur les états financiers.

Un membre demande si des règles encadrent l'excédent de capital accumulé.

Monsieur Martineau répond que le ratio minimum prévu est de 350 %. Nous sommes actuellement à 545 %. Au lieu de rétablir la situation en une année en prévoyant une diminution importante, nous préférons arriver tranquillement à l'équilibre pour éviter une augmentation subite de la prime d'assurance en cas d'augmentation de la sinistralité importante.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour approuver l'état annuel P&C et désigner madame la bâtonnière élue Catherine Claveau et monsieur le vice-président Serge Bernier à titre de signataires.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;

D'APPROUVER l'état annuel P & C au 31 mars 2021 tel que présenté;

DE DÉSIGNER madame la bâtonnière élue Catherine Claveau et monsieur le vice-président Serge Bernier à titre de signataires des attestations sous serment aux pages 99.10 et 99.20 de l'état annuel.

7.1.5 RAPPORT DE GESTION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M^e Maria De Michele présente son rapport. Elle indique que le rapport est quelque peu différent considérant l'intégration récente du FARPBQ au Barreau du Québec.

Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

7.1.6 NOMINATION DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR DU FONDS D'ASSURANCE POUR L'EXERCICE DÉBUTANT LE 1^{ER} AVRIL 2021

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M^e Maria De Michele recommande la nomination de *Eckler* à titre d'actuaire considérant son expertise en matière de fonds d'assurance responsabilité professionnelle et auprès de l'AMF. *Eckler* connaît la norme IFRS 17 qui devra être respectée par le FARPBQ.

Elle recommande également la nomination *Mallette et Associés* à titre d'auditeurs pour les mêmes motifs.

À la question d'un membre, M^e De Michele souligne avoir fait le tour des fonds d'assurance responsabilité professionnelle en 2015 pour valider les services fournis et les coûts pour les auditeurs. Pour les actuaires, un appel d'offres a été fait il y a quelques années. Elle rappelle l'expertise pointue des deux firmes et la satisfaction des services rendus et des honoraires facturés.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les nominations recommandées.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;

DE NOMMER *Eckler* à titre d'actuaires du Fonds d'assurance pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2021;

DE NOMMER *Mallette et Associés* à titre d'auditeurs du Fonds d'assurance pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2021.

7.1.7 POLITIQUE DE PLACEMENTS DU FONDS D'ASSURANCE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil d'administration.

L'ancienne politique de placements continuera à s'appliquer. La politique de placements qui sera proposée tiendra compte de la nouvelle situation du marché et divisera les placements en deux portefeuilles de placement.

7.1.8 RAPPORT SEMESTRIEL DU COMITÉ DE DÉCISION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M^e De Michele indique que ce comité évalue les activités de sinistres et de prévention. Un rapport est présenté au Conseil d'administration tous les six mois. Pour tous les dossiers réglés, le comité de décision doit déterminer si des informations doivent être communiquées à l'interne. En 2020, un dossier a été communiqué au syndic et un à la secrétaire de l'Ordre. Le Comité s'assure aussi que les assurés respectent les obligations de dénonciation à la secrétaire de l'Ordre.

7.1.9 ÉVALUATION ANNUELLE DES COMITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M^e De Michele présente l'évaluation annuelle.

7.1.10 COMPOSITION DES COMITÉS POUR 2021-2022

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M^e De Michele souligne la fin du mandat de M^e Blouin au Comité de décision. Un membre du Conseil d'administration qui respecte la politique de nomination devra être nommé par le Conseil d'administration.

Elle demande également de nommer M. Richard Guay et M. Gagné comme membres du Comité des affaires d'assurance.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour reporter la nomination des membres du Conseil d'administration au Comité des affaires d'assurance et au Comité de décision à la séance du 1^{er} juin au même moment que la nomination des administrateurs à tous les comités.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour nommer monsieur Richard Guay, Ph. D, CFA, FRM, et monsieur Marcel Gagné, FICA, FSA, ASC, à titre de membres du Comité des affaires d'assurance.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des affaires d'assurance;

DE NOMMER monsieur Richard Guay, Ph. D, CFA, FRM, et monsieur Marcel Gagné, FICA, FSA, ASC, à titre de membres du Comité des affaires d'assurance.

7.1.11 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES COMITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M^e De Michele présente les deux recommandations :

- Que la rémunération qui était versée en vertu de l'ancienne gouvernance à la présidente du Conseil d'administration soit divisée en parts égales et versée aux présidents des deux nouveaux comités qui se séparent maintenant les tâches de l'ancien Conseil d'administration.
- De rémunérer les deux membres du Conseil d'administration nommés aux comités de décision et d'affaires d'assurance au même titre que les autres membres de ces comités.

Après le départ de M^e De Michele, M^e Ouimet souligne qu'elle a étudié les recommandations avec M^e De Michele et elle appuie ces recommandations.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour adopter la *Politique relative à la rémunération des membres du Comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle et du Comité des affaires d'assurance*, comme proposée et de confirmer qu'elle s'applique à tous les membres des comités, y compris les deux membres qui siègent aussi au Conseil d'administration du Barreau du Québec.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des affaires d'assurance;

D'ADOPTER la *Politique relative à la rémunération des membres du Comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle et du Comité des affaires d'assurance*, comme proposée;

DE CONFIRMER que cette Politique s'applique à tous les membres des comités, y compris les deux membres qui siègent aussi au Conseil d'administration du Barreau du Québec.

7.1.12 BUDGET DU FONDS D'ASSURANCE POUR 2021-2022

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M^e De Michele invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur le budget approuvé par le Comité sur les affaires d'assurance.

7.2 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

Inf : M^e Catherine Ouimet souhaite la bienvenue à M^e Pierre Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit, M. Bernard Grandmont, RCGT et M^{me} Nathalie Thibert, directrice du Service des finances.

M^e Lafrenière fait rapport de la réunion du CFA le 18 mai dernier :

- Il reçoit le rapport trimestriel scab de RCGT. Aucun incident;
- Il a reçu le rapport de la directrice générale;
- M^{me} Thibert a fait un rapport sur les finances. Pour le Fonds général, la variation entre le budget et le réel est négligeable (8 000 \$). Pour le Fonds d'indemnisation, les revenus sont inférieurs en raison de la baisse des taux d'intérêt de placement et la baisse des dépôts dans les comptes en fidéicommiss en raison du ralentissement juridique. Il discute brièvement des autres fonds;
- Le CFA a revu les différentes informations des états financiers.

M. Grandmont souligne l'excellente collaboration du Service des finances du Barreau du Québec. Les vérifications ont été faites entièrement virtuellement selon les mêmes normes qu'en présence. Le constat global des auditeurs est que malgré le maintien des cotisations, les congés de cotisations attribués et la gratuité de la formation continue, les finances sont demeurées bonnes. En temps de pandémie, la trésorerie s'est bien comportée en raison d'une gestion serrée. Les surplus accumulés non réservés qui augmentent représentent une bonne gestion. L'immeuble détenu par le Barreau du Québec présente aussi une sécurité financière intéressante.

M^e Lafrenière présente les recommandations, soit d'approuver les états financiers audités pour les fonds du Barreau du Québec, d'autoriser le bâtonnier et un vice-président à les signer et d'affecter à même le solde des fonds non affectés au 31 mars 2021, une somme de 3 000 000 \$ et elle est, par la présente, affectée au Fonds général aux projets informatiques.

Ils invitent les membres du Conseil d'administration à leur présenter des questions.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec ces recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le Comité des finances et d'audit a adopté le plan d'audit soumis par l'auditeur externe, la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, à sa réunion du 26 février 2021;

CONSIDÉRANT que les représentants de l'auditeur externe ont terminé l'essentiel des travaux requis par ce plan d'audit;

CONSIDÉRANT que la direction du Barreau du Québec conjointement avec les représentants de l'auditeur externe ont déposé le projet d'états financiers audités du Barreau du Québec au 31 mars 2021 à la présente réunion lesquels font état de la situation financière, des résultats des activités, de l'évolution des soldes de fonds ainsi que des flux de trésorerie;

CONSIDÉRANT que la situation financière au 31 mars 2021 indique un solde de fonds non affecté de 13 922 072 \$;

CONSIDÉRANT qu'en vue de la saine réalisation des divers projets technologiques en cours, il y aurait lieu d'affecter une somme de 3 000 000 \$ au fonds général affecté aux projets informatiques;

CONSIDÉRANT que ce dernier a été discuté et agréé autant par la directrice générale, que par le Comité des finances et d'audit;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances et d'audit;

D'APPROUVER les états financiers audités du Barreau du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 pour les fonds suivants :

- Fonds général;
- Fonds d'études juridiques;
- Fonds du programme d'assistance parentale, et

➤ **Fonds d'indemnisation;**

D'APPROUVER à même le solde des fonds non affectés au 31 mars 2021, une somme de 3 000 000 \$ et elle est, par la présente, affectée au fonds général aux projets informatiques;

D'AUTORISER le bâtonnier et un vice-président à signer lesdits états financiers substantiellement en la forme soumise et revue, et à y apporter toute modification qu'ils pourraient juger appropriée et telle que recommandée conjointement par la direction et les auditeurs.

7.3 ADOPTION DES PROJECTIONS FINANCIÈRES 22-23

Inf : M^e Catherine Ouimet indique que les projections financières 2022-2023 doivent être adoptées pour être présentées à l'Assemblée générale annuelle du 18 juin prochain pour appuyer les recommandations en lien avec les cotisations (statu quo).

M^{me} Thibert résume les projections financières et indique que l'année 2018-2019 a été utilisée comme année de référence puisqu'il s'agissait d'une année régulière (avant pandémie) et d'une deuxième année de période de formation continue (à l'instar de l'année 2022-2023).

Elle invite les membres à lui poser des questions.

Aux questions des membres :

- M^e Ouimet précise que les projections financières 2022-2023 ne sont pas le budget de 2022-2023. Ces projections financières ne tiennent pas compte des projets spéciaux qui pourraient être déployés dans un éventuel budget en raison des décisions prises par le Conseil d'administration. M^e Ouimet ajoute qu'elle souhaite investir dans les technologies de l'information en raison de la dette technologique du Barreau du Québec présentement.
- Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que la cotisation annuelle a été réduite régulièrement récemment et est à un niveau raisonnable en ce moment. La situation financière permet ainsi de maintenir la cotisation au même niveau et d'investir dans des projets comme les technologies de l'information.
- M^e Ouimet indique que la dette technologique est due à un moratoire d'investissement en matière technologique dans les dernières années. Les systèmes informatiques sont désuets et ne permettent pas de réaliser certains projets opérationnels comme un portail aux membres.
- M^e Ouimet précise que le montant d'une campagne publicitaire est habituellement alloué tous les deux ans au Barreau du Québec. Ainsi, les dépenses publicitaires seraient prévues au budget 2021-2022 et non pas en 2022-2023. Évidemment, le Conseil d'administration pourrait prendre une décision différente.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les projections financières pour l'année 2022-2023.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des finances et d'audit;

D'ADOPTER les projections financières pour l'exercice 2022-2023.

8. VARIA

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORTS FINANCIERS

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 14 MAI 2021

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 JUGEMENT COUR D'APPEL - DOSSIER COZAK

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.7 TÉLÉPRATIQUE EN CONTEXTE INTERJURIDICTIONNEL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre